

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 08 octobre 2025

Date de la convocation : 01/10/2025
Date d'affichage de la convocation 01/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	21
Représentés :	06
Votants :	27

Délibération n°

2025_D_041

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Sonia PREHOUBERT, Mikaël MATIGNON, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN, M Reynald CARLOT pouvoir à M. Florent GAUROIS, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM.

Absents : Mme Laura SERON-HABERLAND, M. Jean-Michel POTS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – PERIODE 2026-2030

Madame le maire expose aux membres de l'Assemblée :

Depuis 2021, la commune est engagée aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Aube dans le cadre d'une **Convention Territoriale Globale (CTG)**, outil de partenariat destiné à soutenir, développer et coordonner les politiques locales en faveur des habitants, dans des domaines tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, ou encore l'accompagnement des familles.

La CTG permet de renforcer la cohérence des actions menées sur le territoire, d'adapter les services aux besoins de la population et de bénéficier d'un accompagnement technique et financier de la CAF. Elle constitue également un levier de dialogue et de mobilisation avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Dans ce cadre, et à l'issue de la première convention couvrant la période 2022-2025, il est proposé de renouveler l'engagement de la commune pour la période 2026-2030, en partenariat avec la CAF de l'Aube, au travers d'une nouvelle Convention Territoriale Globale.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Convention Territoriale Globale 2022-2025 actuellement en vigueur,

VU le projet de renouvellement proposé par la CAF de l'Aube pour la période 2026-2030,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

► **APPROUVE** le renouvellement de la **Convention Territoriale Globale (CTG)** avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube pour la période **2026-2030**.

- **CONFIRME** l'engagement de la commune dans cette démarche partenariale, visant à renforcer la coordination des politiques publiques locales en faveur des familles et des habitants du territoire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer et exécuter la convention avec la CAF de l'Aube, ainsi que tous les documents afférents nécessaires à sa mise en œuvre.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal chaque année.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

